



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 17 OCTOBRE 2013

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA

Permettez-nous tout d'abord, Monsieur Le Recteur, de vous souhaiter, au nom de tous les responsables des syndicats de notre fédération, la bienvenue dans l'Académie de Bordeaux.

Il y a un an, à 1 jour près, nous faisons ici un bilan de la première rentrée de l'ère Peillon. Nous ne pouvons évidemment pas réclamer immédiatement tous les changements nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole de la République, car le gouvernement était en place depuis peu. Mais nous étions déjà inquiets, car les intentions présentées officiellement par Monsieur Le Ministre quelques jours plus tôt, ne semblaient pas aller dans le sens d'une amélioration sensible des conditions de travail des agents de l'Etat. Et, dans notre déclaration, nous écrivions alors qu'il était primordial qu'il rassure les personnels déjà maltraités depuis de nombreuses années.

Une année plus tard, nos inquiétudes se sont transformées en colère, car non seulement rien n'a été fait pour améliorer nos conditions de travail, bien au contraire, mais en plus, de nouvelles contre-réformes sont venues les détériorer encore davantage. Permettez-nous, Monsieur Le Recteur, d'en faire un rapide, et non exhaustif, tour d'horizon :

La réforme des rythmes scolaires, absente de l'ordre du jour de ce CTA, alors même que nous avons demandé, en temps et en heure à vos services, de rajouter un point sur une première évaluation que nous estimons nécessaire, est en train de créer le désordre quasiment partout où elle a été mise en place à cette rentrée. Nous avons appris hier, lors du GT, que vous aviez accepté que cette question soit abordée dans les questions

diverses... Nous développerons donc davantage nos arguments à la fin de ce CTA, mais nous tenons tout de même à donner quelques éléments dans cette déclaration. Aujourd'hui, ce sont les enfants qui sont les premières victimes de cette réforme... Un comité académique consultatif sur les rythmes scolaires doit être constitué. Il s'agit donc d'externaliser l'examen des rythmes scolaires dans des assemblées informelles. Pourtant, les instances consultatives existent. Et elles se sont prononcées.

Pour rappel :

- 🗣️ Le 8 janvier 2013, le CSE a donné un avis défavorable au projet de décret sur les rythmes scolaires : 5 voix pour sur 72 ;
- 🗣️ Le 11 janvier 2013, le CTM a rejeté le décret sur les rythmes scolaire : 0 voix pour ;
- 🗣️ Le 26 janvier 2013, le décret sur les rythmes scolaires est publié au BO.

Si ces instances sont consultées et qu'elles rendent des avis défavorables, qu'à cela ne tienne, l'Etat en crée d'autres. Pour preuve, le 23 avril le ministre a installé le «Comité de suivi de la réforme des rythmes à l'école primaire». Ce comité comporte 18 membres désignés et aucun syndicat représentatif.

Résultat : 80% des communes reportent la réforme à 2014. Plus des 2/3 pour l'académie de Bordeaux.

Pour la FNEC-FP-FO, plutôt que de créer des comités aux compétences aussi vastes que mal définies, il vaudrait mieux tenir compte des avis des instances existantes. Cela aurait évité de se retrouver sur la mauvaise voie.

A propos de mauvaise voie, le droit syndical est bien mal engagé lui aussi. Dans une lettre du 19 septembre 2013, Monsieur Le DASEN des Landes a interdit aux PE en présence d'élèves le mercredi matin de participer à une RIS. Ceci au nom de la continuité du service public d'enseignement. Puisque ces interdictions tendent à se multiplier ces derniers temps, un rappel ne nous semble pas inutile :

Selon le décret du 16 février 2012, les organisations syndicales représentatives peuvent organiser, pendant les heures de service, une réunion de 3 heures dans le trimestre. Chaque agent a «le droit de participer à une de ces réunions (dans la limite de 12 heures par année civile)».

Rappelons également que les refus d'accorder une autorisation d'absence au regard de la nécessité de service doivent être motivés par des raisons sérieuses et pertinentes excédant la simple gêne résultant de l'absence de l'agent. Mais il semble que la continuité du service public d'enseignement soit une notion à géométrie variable. Pour exemple, le 10 octobre 2013, une demi-journée a été banalisée pour les assises de l'éducation prioritaire. Ce ne sont pas quelques dizaines de professeurs qui ont été absents, mais plusieurs milliers. 59 000 élèves répartis dans près de 500 écoles et collèges ont été mis à la porte cet après-midi-là. Où est, ici, la continuité du service public Monsieur Le Recteur ? Allez-vous demander aux agents de récupérer cette demi journée là aussi ?

Les PE, non contents d'avoir les obligations de service les plus lourdes, les classes les plus chargées, un droit de grève limité et des conditions de travail dégradées par la semaine de 4 jours et demi, sont maintenant en butte aux entraves au droit syndical.

Dans l'Enseignement Professionnel, la Régionalisation avance petit à petit... L'élaboration de la carte des formations professionnelles est maintenant de la compétence de la Région, même si le Rectorat sera encore associé au travail nécessaire... Le décret n°2013-895 du 4 octobre relatif à la composition et aux compétences du Conseil d'Administration des EPLE, va lui aussi augmenter le pouvoir des Régions au sein de nos LP. En effet, une deuxième personnalité qualifiée, désignée par la Région, fait son entrée dans la composition des CA, alors que le CPE, membre de droit jusqu'à présent, en sort lorsqu'il existe un adjoint dans l'établissement. Et la Région peut également maintenant, si elle le souhaite, être associée à l'approbation du projet d'établissement et du contrat d'objectifs... Nous rappelons ici que notre syndicat du secteur, le SNETAA, combat cette régionalisation parce qu'il sait que l'objectif est notamment de détruire à moyen terme le statut des professeurs de LP.

Pour ce qui concerne les retraites, ce mardi 15 octobre, nos députés ont adopté en première lecture, une loi qui va nous obliger à cotiser davantage et plus longtemps si nous voulons partir avec une retraite à taux plein. Rappelons également que l'âge légal de départ reste à 62 ans même si

des promesses du candidat Hollande sur le retour à 60 ans, avaient été faites...

Dans ce tableau très noir que nous venons de dépeindre, nous espérions qu'au moins le budget 2014 y mettrait un peu de couleur... Mais malheureusement, Monsieur Le Recteur, il semble que le projet de loi de finances 2014 soit un budget d'austérité... En effet, ce sont à nouveau 15 milliards d'euros d'économie de dépenses qui sont programmés. Plus de 13 000 postes statutaires vont être détruits dans la fonction publique d'Etat. Dans l'Education Nationale, les 1 000 ETP supplémentaires annoncés dans le second degré iront aux ESPE. Non, il n'y aura aucun poste en plus devant les élèves de nos LP, lycées et collèges. Pire, le ministère a même prévu 123 emplois en moins dans les collèges, 198 dans les LP et 345 dans les lycées, alors que les effectifs augmentent encore à la prochaine rentrée.

Qu'il s'agisse des salaires des fonctionnaires, de la nature des postes des personnels ou des moyens alloués aux établissements scolaires et aux services, le budget de notre Ministre est à la fois un budget d'austérité et un budget qui commence à mettre en oeuvre l'école territoriale, c'est-à-dire une école où l'égalité du droit à l'instruction s'effacera progressivement face aux impératifs budgétaires sous couvert de théorie pédagogique à géométrie variable.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTA, nous réagirons au fur et à mesure de son avancement, mais nous tenons tout de même, dans notre déclaration, à nous arrêter sur un point particulier : **Orientation & affectations des élèves.**

Depuis au moins 3 ans, l'Administration ne s'en cache pas, elle mène une politique d'orientation massive, post troisième, vers la seconde générale et technologique. Les chefs d'établissement font même preuve de volontarisme dans le pilotage des conseils de classes, puisque les taux «décisions des chefs d'établissement» sont supérieurs à ceux des «demandes des familles» pour le passage vers la Seconde GT ! On croit rêver ! Et le résultat de cette politique, Monsieur Le Recteur, est que comme l'année dernière, il y a plus de 2000 élèves qui se retrouvent, à la fin de la seconde GT, en échec avéré (les élèves qui ne peuvent pas passer en 1^{ère} GT). Une petite moitié redouble la 2^e GT, l'autre, est orientée vers la voie professionnelle... Une année trop

tard au moins ! 2017 élèves, ça représente près de 25% des effectifs que nous accueillons en Seconde Pro et en 1^{ère} année CAP réunies. C'est énorme ! Mais il y a encore plus grave dans cette stratégie d'orientation, car pour moitié cette année, ces réorientations vers la voie pro, empruntent directement la passerelle vers la 1^{ère} Pro ! Le projet de notre Ministre, celui de faire une seconde générale de détermination, est en train de se mettre en place petit à petit... Et le Bac professionnel se fera très bientôt, en seulement deux années d'études ! Est-ce cela la valorisation de la voie professionnelle ?

Nous tenons à affirmer ici que la FNEC-FP-FO continuera de combattre pour qu'enfin les conditions de travail des agents de l'Etat s'améliorent, et qu'ainsi l'Ecole de la République redevienne l'Ecole de la réussite pour le plus grand nombre !

Pour terminer, Monsieur Le Recteur, nous avons une question précise à vous poser : Il nous semble que Monsieur Le MEN exige des enseignants qu'ils travaillent une journée supplémentaire pour rattraper une journée qu'ils ont pourtant déjà travaillé. Il s'agit du lundi 2 septembre 2013. Beaucoup d'enseignants décideront très certainement de ne pas être présents aux dates qui sont prévues pour effectuer cette journée de bénévolat... Oui, le gel du point d'indice qui dure et l'augmentation des cotisations qui entraînent concrètement des baisses de salaires, ne donnent certainement pas envie aux enseignants de travailler gratuitement... Et il sera difficile de considérer ces collègues comme grévistes puisqu'ils ont déjà travaillé cette journée. Pouvez-vous nous dire, Monsieur Le Recteur, comment les services de l'Etat comptent gérer cette situation ?

Monsieur Le Recteur, merci de transmettre à Monsieur Le Ministre.

Merci à tous pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Eric Mouchet